

Québec, le 18 décembre 2014

Madame Hélène David  
Ministre de la Culture et des Communications  
Ministère de la Culture et des Communications  
225, Grande Allée Est, 1<sup>er</sup> étage, bloc A  
Québec (Québec) G1R 5G5

**Objet : Protection urgente de la maison René-Lévesque, New-Carlisle**

Madame la Ministre,

Nous éprouvons une vive inquiétude en ce qui concerne la maison René-Lévesque, un bâtiment reconnu depuis 1995 et classé immeuble patrimonial au moment de l'entrée en vigueur de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec en 2012. Cette loi entend clairement commémorer de différentes façons la contribution des premiers ministres du Québec.

Au moment de ce classement, l'intention du gouvernement était claire : reconnaître monument historique national la maison natale de M. René Lévesque, Premier ministre du Québec de 1976 à 1985, en hommage au rôle exceptionnel qu'il a joué dans le développement du Québec moderne. Or, rien ne permet de croire depuis que le bien est protégé adéquatement et qu'une résolution de problème est en voie d'être trouvée avec le propriétaire actuel. Ce dernier, pour des raisons qui nous échappent, fait preuve d'une mauvaise foi indéniable, même seulement pour rendre accessible le bien aux représentants de votre ministère qui nous ont confirmé avoir à maintes reprises essayé d'obtenir sa collaboration. Il y a dialogue de sourds.

Comme les années passent et que la maison, maintenant abandonnée, ne bénéficie d'aucun entretien adéquat, nous sommes enclins à penser qu'elle nécessite maintenant des mesures exceptionnelles, faute de quoi ce bien disparaîtra et avec lui toute sa force évocatrice liée à l'histoire de l'un des premiers ministres les plus significatifs du Québec contemporain. Après plusieurs contacts dans le milieu, nous sommes à même de comprendre que tous \_ associations et municipalité \_ sont prêts à agir, mais qu'ils sont impuissants à résoudre le problème de fond.

Cette impuissance constatée, nous vous demandons d'user de tous vos pouvoirs les plus directs pour dénouer l'impasse, même si cela signifiait de restreindre les droits du propriétaire. Celui-ci rappelons-le, n'habite plus la résidence.

Nous rencontrons parfois dans la protection du patrimoine de ces propriétaires qui sont incapables de mettre en œuvre les actions nécessaires à la préservation du patrimoine national dont ils ont la responsabilité. Baisser les bras devant cette situation et laisser le temps détériorer le bien patrimonial n'est pas une option, car il s'agit là d'une insulte à tout un peuple qui croit que les biens ayant reçu la désignation de classement par l'État comme patrimoine

possédant un sens collectif reçoivent toute l'attention nécessaire à assurer leur pérennité et leur transmission aux générations futures.

Dans ce dossier, madame la Ministre, nous vous prions d'intervenir rapidement et soyez assurée que vous pouvez compter sur notre support de la manière qui vous conviendra.

Acceptez, madame la Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Louise Mercier  
Présidente